



# La clinique juridique, un modèle inédit en France

FLORENT VIAUD – Enseignant à la Faculté de Droit de l'USMB et chercheur au Centre de droit privé et public des obligations et de la consommation

Le concept de "clinique juridique" est né aux États-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'est inspiré de la formation des étudiants en médecine qui, en cours de cursus, sont intégrés aux équipes médicales afin d'acquérir une expérience pratique. C'est cet objectif que poursuivent les cliniques du droit en permettant aux étudiants-cliniciens d'apprendre en pratiquant.

Au-delà de l'objectif pédagogique, il y a également un objectif social. Les cliniques juridiques facilitent en effet l'accès au droit en procurant une aide juridique à l'utilisateur qui, éclairé sur sa situation au regard du droit applicable, sera alors en mesure de mieux se prendre en charge. C'est cette formule, à la fois porteuse pour nos étudiants et pour la société, qui nous a donné envie de nous investir avec les collègues de la faculté, les étudiants et les partenaires du projet.

## UNE INFORMATION JURIDIQUE, PAS UNE CONSULTATION

En excluant le conseil juridique, l'objectif de la clinique est d'aider le bénéficiaire à mieux comprendre sa situation au regard du droit et de son environnement juridique. Une fois que l'utilisateur est informé sur sa situation juridique, il prend ses propres décisions. Toute démarche prescriptive est exclue. En outre, il n'y a aucun accompagnement de l'utilisateur : la mission de l'étudiant-clinicien s'arrête à l'information donnée. Si la question relève de la consultation, le bénéficiaire sera alors orienté, par le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de la Savoie, vers la structure professionnelle adéquate.

À la genèse du projet, il y a une initiative proposée dans le cadre du Challenge de l'idée 2015 par trois étudiants de la Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) : Manon Viglino, Amélie Garnier et Lucas Ehrard. Avec



## UNE AIDE JURIDIQUE EN LIGNE : UNE FORMULE INÉDITE AU SERVICE DES USAGERS

leur projet novateur porteur d'une dimension sociale, ils ont fait mouche et ont remporté le prix spécial des internautes de ce concours qui récompense chaque année les meilleures idées de création d'activité portées par des étudiants de l'académie de Grenoble. « *Contrairement aux cliniques juridiques classiques, la nôtre repose sur un site internet, [www.clinique-juridique.fr](http://www.clinique-juridique.fr), sur lequel n'importe quel usager peut exposer sa problématique* », expliquent Manon Viglino et Amélie Garnier.

La question est réceptionnée par le CDAD de la Savoie qui a pour rôle de la canceller et de la catégoriser juridiquement avant de la transmettre aux étudiants-cliniciens compétents. Leur mission consiste alors à identifier la problématique juridique, à effectuer les recherches appropriées et à délivrer à l'utilisateur l'information juridique adéquate. Ce travail est réalisé sur un espace privé du site, sous la supervision d'ensei-

gnants-chercheurs et/ou des avocats du barreau d'Albertville et des avocats du barreau de Chambéry qui valident la réponse avant qu'elle ne soit publiée en ligne.

« *Nous échangeons en permanence avec des experts, ce qui contribue à notre formation. C'est un travail enrichissant et qui permet surtout de mettre nos compétences au service des usagers. Cet aspect service rendu à la société nous a beaucoup motivés* », concluent Manon Viglino et Amélie Garnier.

## DES ÉTUDIANTS-CLINIENS À LA FACULTÉ DE DROIT

Les étudiants de master et de l'Institut d'études judiciaires qui participent bénévolement à l'activité de la clinique ont déjà acquis au cours de leur cursus de solides connaissances juridiques. Ils reçoivent également en début d'année une formation spécifique qui conditionne la qualité d'étudiant-clinicien. L'acquisition de ce statut constitue une plus-value certaine sur leur CV car, en se confrontant à la réalité complexe du droit, ils développent des compétences recherchées par les professionnels.

Grâce au soutien et aux compétences du CDAD de la Savoie, des avocats des barreaux d'Albertville et de Chambéry, la Faculté de Droit de l'USMB est ainsi en mesure de proposer à ses étudiants un dispositif pédagogique innovant et professionnalisant tout en favorisant une démarche résolument citoyenne.

